Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025101CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 101

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme CORLAY, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte THOMAS.

AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe à la Petite enfance, à la vie scolaire, à la jeunesse et à la famille,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Petite enfance, vie scolaire, jeunesse et famille du 15 décembre 2025,
Considérant le récapitulatif transmis par l'école élémentaire Bourgchevreuil,
Considérant les sorties scolaires effectuées au cours de l'exercice 2025 et les sommes déjà versées aux établissements maternels et élémentaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE le nouveau montant des subventions scolaires (séjours écoles maternelles/élémentaires des 3 établissements) à hauteur de 4 982,70 €.
AUTORISE le versement de l'aide à la coopérative de l'école élémentaire Bourgchevreuil pour un montant de 1 311,30€ qui sera imputée au chapitre 65 du budget principal de la Ville.

Publié et affiché le 19 décembre 2025